

CONDITIONS ET DROITS D'INSCRIPTION

Conditions : Être titulaire du baccalauréat ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires).

Droits : L'inscription pour l'année universitaire est de 170€*, montant auquel il faut rajouter 95€* de CVEC à régler au Crous.

*Montants pour l'année universitaire 2022-2023

SUIVRE LA PROCÉDURE DE PARCOURSUP AU SEIN DE VOTRE LYCÉE

Pour tout renseignement concernant Parcoursup, veuillez contacter votre lycée.

Pour plus d'informations : www.parcoursup.fr

OBTENIR UNE ATTESTATION D'AQUITTEMENT DE LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVE)

Avant de débuter votre inscription universitaire en ligne, vous devez vous acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) auprès du Crous sur cvec.etudiant.gouv.fr, pour un montant unique de 95€. Un numéro vous sera communiqué à l'issue du paiement. Il vous sera nécessaire pour réaliser votre inscription universitaire.

S'INSCRIRE À UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Toute l'inscription universitaire se fait par internet, sur univ-cotedazur.fr

La procédure est dématérialisée, paiement et dépôt des pièces justificatives inclus.

Elle se déroule à partir de la mi-juillet, dès les résultats du bac.

À la suite de cette inscription, vous serez contacté par le service de la scolarité pour récupérer votre carte d'étudiant.

Votre certificat de scolarité est téléchargeable et imprimable sur votre espace personnel créé lors de votre inscription.



Adresse

Faculté de médecine
Université Côte d'Azur
28 avenue de Valombrose
Nice Cedex 2

Contact :



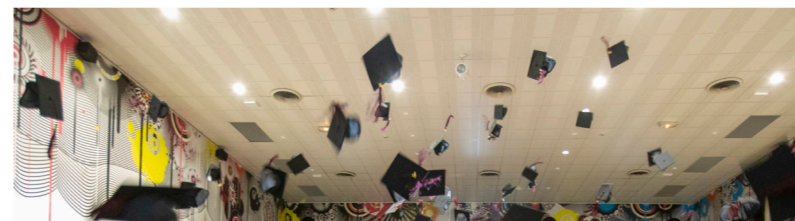
www.medicine.univ-cotedazur.fr

[FacMedicine](#) [UCASante](#) [UCA santé](#) [medecine_unicotedazur](#)

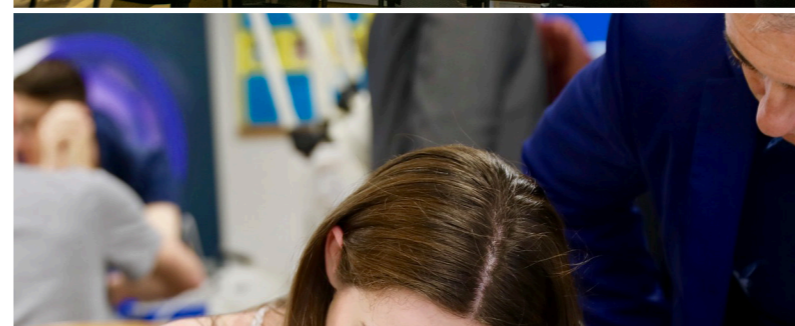
UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



FACULTÉ DE
MÉDECINE



Les études de santé
MÉDECINE, MAÏEUTIQUE, ODONTOLOGIE,
PHARMACIE, MASSO-KINÉSITHÉRAPIE



medecine.univ-cotedazur.fr

Comment accéder AUX ÉTUDES DE SANTÉ ?

Vous souhaitez vous diriger vers des études de santé MMOPK : médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou masso-kinésithérapie ?

L'accès est possible en choisissant l'une des 8 Licences accès santé (LAS 1) proposées.



COMMENT FAIRE ?

Choisir sur Parcoursup une des huit licences accès santé (LAS 1) : cette première année est commune à toutes les filières MMOPK.

PRÉREQUIS POUR CANDIDATER EN SANTÉ :

L'entrée en 2^{ème} année de santé est sélective. En fonction des notes obtenues, et du seuil défini par le jury, vous êtes :

- Directement admis en 2^{ème} année de la filière de santé.
- Admissible à l'oral pour la ou les filières sur lesquelles vous avez candidaté.
- Ajourné.

Si vos notes ne vous permettent pas d'accéder à MMOPK mais que vous avez validé votre année ou si vous êtes ajournés à l'oral, vous passerez en LAS2 à l'issue de laquelle vous pourrez faire valoir votre deuxième chance si vous en remplissez les prérequis.

Attention : le redoublement en LAS1 n'est pas autorisé, il se fait dans la licence disciplinaire d'origine, mais vous conservez le droit de vous inscrire en LAS2 à l'issue du redoublement.

DURÉE DES ÉTUDES :

Les études de kinésithérapie, sage-femme, odontologie (dentaire) durent en général cinq ans. Les études de médecine sont plus longues : de 9 années pour un médecin généraliste à 11 pour certaines spécialités chirurgicales.



STRUCTURE

| | UE | UE | UE | UE | UE |
|------------|------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------|------------------------|
| SEMESTRE 1 | UE Parcours disciplinaire | UE Parcours disciplinaire | UE Santé | UE Santé | UE Santé |
| SEMESTRE 2 | UE Compétences transversales | UE Parcours disciplinaire | UE Parcours disciplinaire | UE Santé | UE Filière MMOPK |

Les licences accès santé offrent huit parcours disciplinaires dès la première année.

Il est important de choisir votre LAS en fonction de vos compétences et appétences car les notes des UE disciplinaires comptent pour l'accès aux filières santé et en cas de non admission dans ces dernières, vous poursuivrez votre parcours dans le domaine que vous avez choisi.